

la Chambre, je ne peux m'empêcher de penser combien le rôle d'un député de la province de Québec, ici, n'est pas une sinécure et qu'il devient de plus en plus difficile de prendre une décision dans le contexte actuel. Ceci est dû en partie au fait, et d'autres l'admettront avec moi, que le texte de la constitution fut sensiblement influencé à cause de la présence d'une concentration de Canadiens français au Québec. En effet, je doute fort que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique aurait été rédigé dans le même sens, n'eût été l'existence du fait français au Québec.

Au début de la Confédération, il ne semblait pas y avoir de chevauchement de juridiction, mais à mesure que le Canada a progressé et à la suite de deux guerres mondiales, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est devenu pour certains une sorte de mur qui entravait le progrès du Canada. C'est alors qu'on a vu, dans presque tous les domaines, le gouvernement central contourner ce mur afin de régler certains problèmes. D'ailleurs, les provinces en ont fait autant dans le domaine des droits à la taxation indirecte.

Il est normal qu'à la suite de ce changement d'attitude, les députés de la province de Québec soient devenus non seulement des législateurs, mais aussi les chiens de garde de la constitution, à la Chambre, de la même manière qu'il est normal de voir les députés du Yukon ou des Territoires du Nord-ouest défendre les intérêts des habitants de ces régions.

On parle de plus en plus de décentralisation, et lorsque nous mentionnons le mot décentralisation, il est clair que nous heurtons certaines théories politiques et économiques. Mais si nous voulons que le Canada demeure une fédération, et si nous voulons que toutes les provinces demeurent au sein de cette fédération, je suis persuadé que c'est la voie qu'il faut suivre. D'ailleurs il est prouvé qu'une centralisation excessive devient inefficace.

Cela veut-il dire que pour gouverner, les provinces doivent adopter ce principe de décentralisation dans leur système d'éducation? Certes non, monsieur l'Orateur, au contraire dans la province de Québec, par exemple, on centralise de plus en plus tout le système d'éducation. Les résultats prouvent qu'une certaine centralisation est bonne, mais combien un juste milieu est difficile à atteindre!

Je me souviens d'un certain éditorial paru dans *Le Devoir*, et signé André Laurendeau, qui illustre bien le changement qui s'opère dans la province de Québec, et qui se lisait comme ceci:

[M. Côté (Longueuil).]

Lorsque à la fin du dix-neuvième siècle, les autorisés de la province de Québec décidèrent de voter cent mille dollars pour l'enseignement des sciences dans nos universités, McGill a pris sa part et a fait des sciences; l'Université Laval a cru bon de préparer un mémoire pour démontrer les dangers de l'intrusion de l'État dans le domaine de l'éducation et n'a pas fait de sciences.

Aujourd'hui, en 1964, l'éducation dans le Québec est sous le contrôle d'un ministre de l'Éducation. On ne parle plus du danger de l'intrusion de l'État dans le domaine de l'éducation. L'importance des commissions scolaires diminue continuellement. Plusieurs d'entre elles furent fusionnées et doivent se grouper en régionales pour dispenser l'enseignement secondaire. Pourquoi cette centralisation de pouvoirs? Parce que seul l'État pouvait financer un système d'éducation qui serait accessible à tous les Québécois.

Maintenant que les provinces s'occupent véritablement du domaine de l'éducation, nul doute que le gouvernement fédéral sera de moins en moins justifié d'intervenir et, de fait, il interviendra de moins en moins. Certaines provinces n'avaient pas de système de prêts aux étudiants, d'autres avaient déjà un système de prêts, mais il n'y a aucun doute que ces prêts étaient insuffisants, si l'on en juge par l'enthousiasme que cette mesure législative a soulevé dans le public.

Monsieur l'Orateur, si aujourd'hui l'État mène l'éducation dans le Québec, c'est que l'État finance l'éducation.

Si, aujourd'hui, Québec craint la présence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation, c'est pour les mêmes raisons. C'est qu'elle craint que le gouvernement fédéral parvienne à contrôler l'éducation dans le territoire québécois.

Qu'on ne se le cache pas, lorsque l'on paie pour quelque chose, on espère en retour contrôler ce pourquoi on paie!

D'un autre côté, si en dehors du Québec, cela ne cause pas de problèmes constitutionnels, le Québec a-t-il le droit de priver le reste du pays en sabotant des lois qui lui seraient avantageuses? C'est ridicule même d'y penser. Il ne faut pas que les provinces, qui ne veulent pas du système proposé par le gouvernement central, soient pénalisées parce qu'elles refusent d'y participer. Il faut au contraire, après les consultations d'usage, que soit inventée une formule permettant à la province qui veut elle-même se charger de ce domaine, de recevoir sa part des fonds que le gouvernement central met à la disposition du pays. C'est ce que le gouvernement actuel a fait pour les prêts aux municipalités et c'est ce que nous faisons encore avec le prêt aux étudiants.